

**Réunion du Conseil Municipal de Lipsheim
du 15 juillet 2020**

Nombre de Membres dont le conseil doit être composé	:	23
Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de Conseillers présents	:	22 + 1 procuration(s)

L'an deux mil vingt, le quinze juillet à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lipsheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 15 mars 2020, se sont réunis, sous la présidence de leur Maire René SCHAAL à l'Espace Culturel et Sportif sur convocation adressée par la Mairie conformément aux articles L 2121 - 10 et 11 du Code Général des Collectivités, le 7 juillet 2020.

Ordre du jour

1. AGRICULTURE – représentation commission intercommunale d'Aménagement Foncier de Geispolsheim, Fegersheim et Lipsheim
2. FINANCES – subvention transport collège 2020 / 2021
3. FINANCES – subventions 2020
4. Jury d'assises

Présents : R. SCHAAL – I. REHM – A. CUTONE - S SALOMON - JC. SOULE – P LECAILLIER – A ANTONI - JC. BUFFENOIR- G CARBONNIER - C. CATALLI – F CULMONE - F. FISCHER – P GRUBER – L HEIL – R JONCKHEERE – V KLEINMANN - C OTT – J REIMINGER – D RENARD - G. SUPPER – C WAHL – D ZIARKOWSKI

Abs. Excusés : C. KLOSS proc. à I. REHM

Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Léa HEIL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, le Directeur Général des Services Vincent EHRHARDT, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

1. AGRICULTURE – représentation commission intercommunale d'Aménagement Foncier de Geispolsheim, Fegersheim et Lipsheim

Monsieur le maire fait connaître au conseil Municipal que, par lettre du 12 juin 2015, Monsieur le président du Conseil départemental du Bas Rhin l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le Territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'Aménagement Foncier de Geispolsheim, Fegersheim et Lipsheim.

Elections des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 5 juin 2020 et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 17 juin 2020.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après (par ordre d'arrivée) :

- Madame Gabrielle GUY
- Monsieur François FISCHER
- Monsieur Jean-Marc SCHAAL
- Monsieur Edmond SPEHNER
- Monsieur Jacky BELOW

Qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L 2121 – 21 du Code Général des Collectivités territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après 2 tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé)

Le nombre de votants étant de : 23 voix
La majorité requise est de : 12 voix

*Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis
Election des 2 propriétaires titulaires :*

Ont obtenu au premier tour :

- Jean-Marc SCHAAL 22 voix
- Gabrielle GUY 21 voix
- Edmond SPEHNER 7 voix
- Jacky BELOW 2 voix

Ont obtenu au second tour : ./.

Ont obtenu au troisième tour : ./.

*Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis
Election d'un propriétaire suppléant :*

Ont obtenu au premier tour :

- François FISCHER 17 voix

Ont obtenu au second tour : ./.

Ont obtenu au troisième tour : ./.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs :

Sont élus membres titulaires

- Jean-Marc SCHAAL
- Gabrielle GUY

Est élu membre suppléant

- François FISCHER

2. FINANCES – subvention transport collège 2020 / 2021

Par délibération prise en date du 26 juin 2012, le conseil municipal a décidé de participer aux frais de transports pour les collèges. Un montant de 35 € a été accordé aux parents faisant la demande.

Il est proposé aux conseillers d'accorder une participation aux frais d'écolage et de transports à l'ensemble des collégiens de Lipsheim.

Le Conseil Municipal
Vu le Code général des Collectivités Territoriales
Ouï le rapport de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré

Accorde une participation aux frais d'écolage et de transports à l'ensemble des collégiens de Lipsheim.

Fixe le montant de cette participation à 35 € par enfant.

Dit que ce dispositif est instauré pour l'année 2020 – 2021 et la prise en charge ainsi fixée, est versée en une seule fois et sur présentation des pièces justificatives attestant la scolarité et la domiciliation.

Charge le Maire ou son représentant d'exécuter les dispositions de la présente délibération.

Par
22 voix pour
... voix contre
1 abstention (A. CUTONE)

3. FINANCES - Subventions 2020

Lors du vote du budget primitif 2020 au mois de décembre dernier, il a été évoqué le sujet des subventions aux associations locales.

Une étude a été réalisée association par association par la commission du Conseil et les membres proposent l'attribution des subventions selon un tableau récapitulatif, sur le principe de plusieurs critères (Jeunes, matériel, projets, actions, etc...)

Le conseil municipal,
Vu l'avis du conseil municipal réuni en commission plénière,
Ouï les différents rapports de la commission Sport et loisirs

Approuve le versement des subventions ci-dessous :

OLYMPIC CLUB DE LIPSHEIM	8 400 €
MUSIQUE VOGESIA	9 700 €
MULTISPORTS	6 050 €
ASSOCIATION DE PECHE	800 €
SAFNEL	800 €
APAL	800 €
ELLIPSE	700 €
LE CERCLE	500 €
LES VAILLANTS AINES	600 €
ASSOCIATION SOLIDARITE BURUNDI	600 €
SEL	400 €
ROCK LIPSHEIM	650 €
CHORALE STE CECILE	300 €
VIVRE LE DEUIL ENSEMBLE	400 €

Fête du Village 00 €
(pas de fête du village en 2020)

Dépenses à imputer sur le budget communal compte 6574

Par
23 voix pour
/ voix contre
/ abstention

ASSOCIATION FAMILIALE DE LIPSHEIM 4 500 €

Par
19 voix pour
/ voix contre
4 abstentions

En application de l'article L 2131-11 du CGCT, Isabelle REHM, P. GRUBER, G. CARBONNIER, C. KLOSS, membres de l'A.F.L., quittent la séance et s'abstiennent.

4. Jury d'assises – tirage au sort

Vu les instructions données par Monsieur le Préfet de la Région Alsace – Préfet du Bas Rhin dans son arrêté du 30 juin 2020, le conseil municipal a procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de Lipsheim des jurys d'assises pour l'année 2020

Le nombre sera triple de celui fixé par les tableaux annexés à l'arrêté préfectoral précité soit $2 \times 3 = 6$ noms.

Personne 1 - : M. Jean-Pierre FRAULOB né le 17.06.1954 à Erstein
10 rue de l'Étang - 67640 LIPSHEIM

Personne 2 - : Mme Aurélie PETER épouse OPPERMANN née le 26.06.1980 à Strasbourg
20 rue Lamartine - 67640 LIPSHEIM

Personne 3 - : M. Geoffrey LUTZ né le 22.01.1993 à Strasbourg
42 rue du Hohwald - 67640 LIPSHEIM

Personne 4 - : M. Frédéric FOUGERES né le 09.05.1985 à Strasbourg
4 rue des Châtaignes - 67640 LIPSHEIM

Personne 5 - : M. Jean-Charles BUFFENOIR né le 08/05/1978 à Strasbourg
32 impasse de la Gare - 67640 LIPSHEIM

Personne 6 : M. Frédéric BURGER né le 12/11/1975 à Strasbourg
4 rue d'Alsace - 67640 LIPSHEIM